

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 415

présenté par
M. Orphelin

ARTICLE 8 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de revenir dans la loi PACTE sur une avancée obtenue dans la loi Agriculture et Alimentation, promulguée il y a seulement trois mois, est cavalier à la fois sur le fond et sur la forme.

Le présent amendement vise donc à rétablir l'interdiction de produire en France des pesticides dont l'utilisation est interdite dans l'Union Européenne.